



# HASNON

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Madame MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut -

Étaient absents : - Mme LUTAS Sylvie – Mr LARIVIERE Romuald – Mr SANSON Guillaume – Mme DHONT Audrey - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme MASCAUX Ségolène - Mme DHONT Audrey à Mr BUEMI Bruno.

*MME Sophie VAN EECKHOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	17

### Objet : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PUP (délib. 2026/01/06)

Vu la délibération n° 2024/01/02 en date du 25 Janvier 2024 approuvant à l'unanimité la mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial permettant d'assurer le financement de tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations d'aménagement réalisé par la société EVIDENCE rue Marcel Sembat en lieu et place de la taxe d'aménagement,

Suite à la moins-value correspondant à l'aménagement d'un carrefour à feux – voirie et signalisation évalué à 54.960 € TTC et réajusté à 47.515,20 TTC,

Suite à la plus-value concernant l'extension réseau eau potable nécessitant un surdimensionnement de réseau afin d'assurer la DECI occasionnant de ce fait un chiffrage plus élevé à savoir 56.044 € 80 TTC (au lieu de 48.600 € TTC),

Sachant que ceci n'aura aucune incidence sur le montant total du Projet Urbain Partenarial validé par délibération en date du 25 janvier 2024 (délib. 2024/01/02) à savoir 103.560 € TTC,

Ceci exposé, après délibération, il est décidé :

- D'approuver à l'unanimité l'avenant ci-annexé concernant les modifications apportées aux travaux relatifs aux équipements publics dont le montant estimé est de 103.560 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La secrétaire,

Sophie VAN EECKHOUT

Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 21 Janvier 2026  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 12 Janvier 2026  
le Maire.

Le Maire,

André DESMEDT

